

États financiers trimestriels consolidés de

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT
DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

Le 30 septembre 2004

(non vérifié)

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Bilan consolidé

Au 30 septembre 2004

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>30 septembre 2004</u>	<u>31 mars 2004</u>	<u>30 septembre 2003</u>
ACTIF			
Placements (note 2)	44 108 744 \$	32 991 204 \$	27 513 120 \$
Sommes à recevoir sur les placements (note 2)	312 295	102 363	91 766
Montants exigibles des courtiers	13 424	13 917	1 177
Locaux et matériel	1 051	974	1 099
Autres actifs	1 762	1 828	1 809
TOTAL DE L'ACTIF	44 437 276	33 110 286	27 608 971
PASSIF			
Passifs liés aux placements (note 2)	183 102	199 358	154 161
Montants payables aux courtiers	29 802	108 722	33 419
Créditeurs et charges à payer	8 890	6 860	4 891
TOTAL DU PASSIF	221 794	314 940	192 471
ACTIF NET	44 215 482 \$	32 795 346 \$	27 416 500 \$

L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :

Capital-actions	- \$	- \$	- \$
Bénéfice net (perte nette) accumulé(e) provenant de l'exploitation	3 389 171	2 970 791	(1 207 724)
Transferts accumulés du Régime de pensions du Canada (note 4)	40 826 311	29 824 555	28 624 224
ACTIF NET	44 215 482 \$	32 795 346 \$	27 416 500 \$

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé des résultats et

du bénéfice net (de la perte nette) accumulé(e) provenant de l'exploitation

Périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 septembre 2004

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 30 septembre		Période de six mois terminée le 30 septembre	
	2004	2003	2004	2003
REVENU DE PLACEMENT, NET DES FRAIS				
DE GESTION EXTERNE				
DES PLACEMENTS (note 5)	171 345 \$	1 364 083 \$	432 211 \$	3 039 219 \$
FRAIS D'EXPLOITATION				
Frais généraux	3 132	1 643	5 649	3 509
Salaires et avantages sociaux	3 139	1 910	6 047	3 630
Honoraires de services professionnels et services-conseils	1 144	744	2 135	888
	7 415	4 297	13 831	8 027
BÉNÉFICE NET PROVENANT DE L'EXPLOITATION	163 930	1 359 786	418 380	3 031 192
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ACCUMULÉ(E)				
PROVENANT DE L'EXPLOITATION				
AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	3 225 241	(2 567 510)	2 970 791	(4 238 916)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ACCUMULÉ(E)				
PROVENANT DE L'EXPLOITATION				
À LA FIN DE LA PÉRIODE	3 389 171 \$	(1 207 724) \$	3 389 171 \$	(1 207 724) \$

État consolidé de l'évolution de l'actif net

Périodes de trois mois et de six mois terminées le 30 septembre 2004

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 30 septembre		Période de six mois terminée le 30 septembre	
	2004	2003	2004	2003
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	38 603 195 \$	23 624 551 \$	32 795 346 \$	17 450 744 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET				
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 4)				
Transferts du Régime de pensions du Canada	6 403 029	2 432 163	11 956 428	6 934 564
Transferts au Régime de pensions du Canada	(954 672)	-	(954 672)	-
Bénéfice net provenant de l'exploitation	163 930	1 359 786	418 380	3 031 192
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET				
POUR LA PÉRIODE	5 612 287	3 791 949	11 420 136	9 965 756
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	44 215 482 \$	27 416 500 \$	44 215 482 \$	27 416 500 \$

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé du portefeuille

Au 30 septembre 2004

(non vérifié)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, avant l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaires s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

(en milliers de dollars)	Juste valeur		
	30 septembre 2004	31 mars 2004	30 septembre 2003
ACTIONS (note 2)			
Canada			
Placements sur les marchés publics	19 839 808 \$	18 045 921 \$	16 525 035 \$
Placements sur les marchés privés	359 627	281 602	250 892
	20 199 435	18 327 523	16 775 927
Étranger			
Placements sur les marchés publics	9 330 924	7 552 200	6 255 132
Placements sur les marchés privés	1 847 580	1 529 698	1 333 116
	11 178 504	9 081 898	7 588 248
TOTAL DES ACTIONS			
(Coût : 30 septembre 2004 - 29 503 563 \$			
31 mars 2004 - 25 034 281 \$			
30 septembre 2003 - 25 100 057 \$)	31 377 939	27 409 421	24 364 175
PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL (note 2b)			
Placements immobiliers sur les marchés publics	336 985	350 480	285 929
Placements immobiliers sur les marchés privés	451 928	431 848	352 169
Infrastructure sur les marchés privés	55 792	22 013	-
TOTAL DES PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL			
(Coût : 30 septembre 2004 - 885 612 \$			
31 mars 2004 - 829 325 \$			
30 septembre 2003 - 748 115 \$)	844 705	804 341	638 098
PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE			
Obligations (note 2c)	3 912 029	-	-
Titres du marché monétaire	7 974 071	4 777 442	2 510 847
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE			
(Coût : 30 septembre 2004 - 11 902 738 \$			
31 mars 2004 - 4 783 899 \$			
30 septembre 2003 - 2 514 947 \$)	11 886 100	4 777 442	2 510 847
TOTAL DES PLACEMENTS			
	44 108 744	32 991 204	27 513 120
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS			
Dérivés à recevoir (note 2a)	132 173	34 394	37 273
Dividendes à recevoir	63 442	65 289	51 242
Intérêts courus	116 680	2 680	3 251
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS			
(Coût : 30 septembre 2004 - 180 438 \$			
31 mars 2004 - 68 142 \$			
30 septembre 2003 - 54 625 \$)	312 295	102 363	91 766
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS			
Dettes sur les biens immobiliers (note 2b)	(169 207)	(170 797)	(151 786)
Passifs liés aux dérivés (note 2a)	(13 895)	(28 561)	(2 375)
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS			
(Coût : 30 septembre 2004 - 168 029 \$			
31 mars 2004 - 169 619 \$			
30 septembre 2003 - 151 786 \$)	(183 102)	(199 358)	(154 161)
PLACEMENTS NETS			
	44 237 937 \$	32 894 209 \$	27 450 725 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé du portefeuille

Au 30 septembre 2004

(non vérifié)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, après l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaires s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

(en milliers de dollars)	30 septembre 2004		31 mars 2004		30 septembre 2003	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
ACTIONS¹						
Canada	24 621 256 \$	55.7 %	22 571 543 \$	68.6 %	18 220 103 \$	66.4 %
Étranger	14 192 812	32.1 %	9 326 240	28.4 %	7 825 403	28.5 %
PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL						
Immobilier ²	619 706	1.4 %	611 531	1.9 %	486 312	1.8 %
Infrastructure	55 792	0.1 %	22 013	0.1 %	-	-
PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE						
Obligations ³	4 025 621	9.1 %	-	-	-	-
Titres du marché monétaire ⁴	722 750	1.6 %	362 882	1.0 %	918 907	3.3 %
	44 237 937 \$	100.0 %	32 894 209 \$	100.0 %	27 450 725 \$	100.0 %

¹ Comprend des contrats dérivés et les titres du marché monétaire correspondants, comme l'explique plus en détail la note 2a.

² Net de la dette hypothécaire sur les biens immobiliers, comme l'explique plus en détail la note 2b.

³ Comprend les intérêts courus à recevoir sur les obligations.

⁴ Comprend les intérêts courus à recevoir sur les titres du marché monétaire et les dividendes à recevoir.

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 30 septembre 2004
(non vérifié)

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). L'Office a pour mission d'aider le Régime de pensions du Canada (le « RPC ») à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires que lui impose le *Régime de pensions du Canada*. Il est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, ainsi que son intérêt dans les titres de créances qui lui sont transférés (décrits à la note 2) dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires de ce régime. L'actif de l'Office doit être placé en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) *Présentation*

Les présents états financiers reflètent la situation financière consolidée et les activités consolidées de l'Office et de ses filiales en propriété exclusive. Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application. Ces états reprennent les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes de calcul que celles utilisées pour préparer les états financiers du 31 mars 2004 et devraient être pris avec ces derniers car on n'y trouve pas tous les renseignements et toutes les notes complémentaires que requièrent les PCGR pour les états financiers annuels.

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle de l'exercice courant.

b) *Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements*

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de l'opération et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

La juste valeur est établie comme suit :

- i) Le cours des actions cotées en Bourse et la valeur des parts dans des fonds d'actions de sociétés ouvertes représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents.
- ii) La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et des fonds d'infrastructure, qui ne sont pas cotés en bourse, est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, d'après leur valeur comptable et les autres

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 30 septembre 2004

(non vérifié)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

renseignements pertinents communiqués par les gestionnaires externes des sociétés en commandite ou des fonds où sont effectués les placements. Ces valeurs comptables sont établies par les gestionnaires externes à l'aide des méthodes d'évaluation du secteur du placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une baisse ou une augmentation importante de la juste valeur des placements. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de modification importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure, sauf indication de dépréciation permanente.

- iii) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers sur les marchés privés est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La première année où les biens immobiliers sont détenus, leur coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de leur juste valeur. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché des instruments aux caractéristiques semblables.
- iv) La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, tels que les swaps et les contrats à terme de gré à gré, est fondée sur les cours des actifs sous-jacents. La juste valeur des contrats à terme standardisés négociés en bourse est fondée sur les cours du marché.
- v) La juste valeur des obligations, dont la totalité sont des titres de créance fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables, est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie fondés sur le rendement des instruments aux caractéristiques semblables sur le marché et ajustés pour tenir compte du caractère non négociable des obligations.
- vi) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs accumulés, correspond approximativement à la juste valeur.

2. PLACEMENTS, SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS

L'Office a établi des politiques de placement, qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour déterminer ses pondérations cibles d'actif, l'Office tient compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office. Au 30 septembre 2004, ces actifs totalisaient environ 27,7 milliards de dollars (au coût) (32,2 milliards de dollars au 30 septembre 2003) et étaient composés d'un portefeuille obligataire de 21,7 milliards de dollars et d'une réserve liquide d'exploitation de 6 milliards de dollars.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 30 septembre 2004

(non vérifié)

2. PLACEMENTS, SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS (suite)

La loi modifiant le *Régime de pensions du Canada* et la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004. Les lois modifiées et l'accord daté du 1^{er} avril 2004 entre sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office prévoient le transfert à l'Office de la partie de l'actif du RPC actuellement administrée par le gouvernement fédéral à partir de l'exercice en cours. Ces actifs comprennent un portefeuille de titres de créance fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables, qui sera transféré à l'Office en 36 versements égaux sur une période qui a commencé le 1^{er} mai 2004 et se terminera le 1^{er} avril 2007 (voir la note 2c). Ils comprennent également une réserve liquide d'exploitation qui sera transférée à l'Office en 12 versements égaux sur une période de 12 mois qui a commencé en septembre 2004 pour se terminer en août 2005.

L'État consolidé du portefeuille donne des informations sur les placements et les sommes à recevoir, et les passifs connexes détenus par l'Office au 30 septembre 2004.

a) Contrats dérivés

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

L'Office a recours à des dérivés principalement pour reproduire le rendement d'indices boursiers canadiens et non canadiens et pour gérer les pondérations d'actif et le risque de change. L'Office a des swaps sur actions en cours visant l'échange de versements d'intérêts du marché monétaire contre le rendement d'actions. L'Office a aussi recours à des contrats à terme standardisés négociés en bourse pour obtenir l'exposition souhaitée au marché boursier ainsi qu'à des contrats de change à terme pour gérer le risque de change.

Tous les contrats dérivés ont une échéance de un an ou moins. Les montants nominaux de référence des contrats dérivés servent au calcul des flux monétaires à échanger et pour établir la juste valeur des contrats. Les montants nominaux de référence ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan. Les montants nominaux et la juste valeur des contrats dérivés détenus au 30 septembre s'établissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2004		2003	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Swaps sur actions	4 339 601 \$	122 005 \$	1 401 347 \$	37 273 \$
Contrats à terme standardisés	2 975 246	(723)	239 531	(2 375)
Contrats de change à terme	1 397 882	(3 004)	—	—
Total	8 712 729 \$	118 278 \$	1 640 878 \$	34 898 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 30 septembre 2004

(non vérifié)

2. PLACEMENTS, SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS (suite)

Conformément aux politiques de placement, les contrats dérivés sont couverts par des titres du marché monétaire. L'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaires correspondants aux catégories d'actifs auxquelles ils se rapportent a pour effet d'accroître la part des actions canadiennes et non canadiennes de 10 % et 6,8 %, respectivement, et de diminuer d'autant celle des titres du marché monétaire.

b) *Placements à rendement réel*

Au 30 septembre 2004, ces placements totalisaient 55 792 000 \$ dans un fonds d'infrastructure sur les marchés privés (montant nul au 30 septembre 2003) et 619 706 000 \$ dans des placements immobiliers (486 312 000 \$ au 30 septembre 2003). L'Office investit dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés. Ces derniers sont détenus par une filiale et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 30 septembre 2004, la part de la filiale dans ces placements comprenait 451 928 000 \$ d'actifs (352 169 000 \$ au 30 septembre 2003) et 169 207 000 \$ de passifs liés à des emprunts hypothécaires (151 786 000 \$ au 30 septembre 2003) ayant un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 6,85 % et une échéance de trois à sept ans.

c) *Obligations*

Le transfert à l'Office du portefeuille de titres de créances fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables du RPC a commencé le 1^{er} mai 2004. Des intérêts dans des titres de créances totalisant 4 018 399 000 \$, selon la juste valeur marchande au moment du transfert, ont été transférés jusqu'à présent, dont 2 400 955 000 \$ au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2004.

Les titres de créance non négociables émis par les provinces et les territoires avant 1998 sont assortis d'une clause de renouvellement qui permettra à ces émetteurs de renouveler, à leur gré, ces obligations pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'intérêt créditeurs du marché financier au moment du renouvellement. Les titres de créance non négociables sont également rachetables au gré de l'émetteur pour des montants calculés conformément à l'article 110 du *Régime de pensions du Canada*.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 30 septembre 2004

(non vérifié)

2. PLACEMENTS, SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS (suite)

Les échéances des obligations, compte non tenu des options éventuelles de renouvellement, s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)

	Échéance			Total
	D'ici un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations du gouvernement du Canada	19 959 \$	430 604 \$	88 418 \$	538 981 \$
Obligations des provinces et des territoires	281 611	1 029 316	2 062 121	3 373 048
Total	301 570 \$	1 459 920 \$	2 150 539 \$	3 912 029 \$

d) *Placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure*

Les placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure s'effectuent généralement par l'acquisition de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements sous-jacents des sociétés en commandite de financement par capitaux propres constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions. Les placements sous-jacents des sociétés en commandite d'infrastructure constituent des participations dans des entités investissant dans de l'infrastructure qui devraient produire des flux de trésorerie prévisibles.

L'Office avance aux sociétés en commandite des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1 % et 2 % du montant total affecté à la société en commandite, sont pris en compte dans le coût des placements en actions de sociétés fermées de l'Office. Pendant le trimestre terminé le 30 septembre 2004, des frais de gestion totalisant 14 millions de dollars (16 millions de dollars au 30 septembre 2003) ont été inclus dans le capital avancé aux sociétés en commandite. Comme l'explique plus en détail la note 1b, la valeur comptable de ces placements, qui comprend ces frais de gestion, est revue au moins une fois par an, et les ajustements qui en résultent, le cas échéant, sont constatés à titre de gains ou de pertes non réalisés (voir la note 5).

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 30 septembre 2004

(non vérifié)

2. PLACEMENTS, SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS (suite)

e) Prêt de titres

L'Office participe à un programme de prêt de titres pour accroître le rendement du portefeuille. Le risque de crédit lié au programme de prêt de titres est réduit par l'obligation imposée à l'emprunteur de fournir une garantie quotidienne sous la forme de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à celle des titres prêtés. Au 30 septembre 2004, les placements de l'Office comprenaient des titres prêtés d'une juste valeur estimative de 671 millions de dollars (montant nul au 30 septembre 2003). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts était de 705 millions de dollars (montant nul au 30 septembre 2003).

3. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars pour répondre à des besoins éventuels de liquidités à court terme. Au 30 septembre 2004, le total des montants tirés sur la facilité de crédit était nul (montant nul au 30 septembre 2003).

4. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Conformément à l'article 108.1 et à l'accord daté du 1^{er} avril 2004, mentionné à la note 2 ci-dessus, les sommes dont le RPC n'a pas besoin pour s'acquitter de ses obligations particulières sont transférées à l'Office. Ces fonds proviennent des cotisations des employeurs et des salariés au RPC, du produit des obligations d'État détenues dans un portefeuille administré par le gouvernement fédéral qui sont arrivées à échéance ou ont été rachetées et des intérêts que rapporte ce portefeuille. Comme l'indique la note 2, au début de l'exercice 2005, les transferts du RPC comprennent aussi un intérêt dans le portefeuille obligataire administré par le gouvernement fédéral ainsi qu'une partie de la du RPC. En septembre 2004, l'Office a assumé la responsabilité de fournir au RPC des services de gestion de la trésorerie qui prévoient notamment le reversement, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires au paiement des dépenses et au versement des prestations. Conformément à l'accord daté du 1^{er} avril 2004, les 12 versements mensuels à l'Office de la réserve liquide d'exploitation serviront à compenser les liquidités reversées au RPC pour les dépenses et prestations mentionnées ci-dessus.

Pendant le trimestre terminé le 30 septembre 2004, le total des 6 403 029 000 \$ transférés à l'Office comprenait 2 400 955 000 \$ d'obligations, selon leur juste valeur marchande au moment du transfert, et 4 002 074 000 \$ de liquidités. Au cours de la même période, un total de 954 672 000 \$ (net du droit à 543 494 000 à la réserve pour septembre 2004) a été reversé au RPC pour répondre à ses besoins en liquidités.

Au 30 septembre 2004, les transferts cumulatifs de 40 826 311 000 \$ du Régime de pensions du Canada correspondent aux transferts de 41 780 983 000 \$ du RPC, nets des 954 672 000 \$ transférés au RPC.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 30 septembre 2004

(non vérifié)

5. REVENU DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS

Le revenu de placement est présenté net des frais de gestion externe des placements. Les frais de gestion des placements sur les marchés publics sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Une partie de ces frais correspond à des honoraires fondés sur le rendement, qui fluctuent avec le rendement des placements. Les frais de gestion des placements immobiliers sur les marchés privés sont déduits par le gestionnaire d'actifs avant que l'Office reçoive sa quote-part du résultat net d'exploitation provenant des biens. On trouvera à la note 2d des détails sur les frais de gestion des actions de sociétés fermées et de l'infrastructure.

Le revenu de placement par catégorie d'actif, net des frais de gestion externe des placements et compte tenu des contrats dérivés et des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements, s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)

	Trimestre terminé le 30 septembre		Semestre terminé le 30 septembre	
	2004	2003	2004	2003
Actions	90 687 \$	1 345 178 \$	343 348 \$	2 971 178 \$
Moins : Frais de gestion externe des placements sur les marchés publics	(2 022)	–	(2 634)	–
	88 665	1 345 178	340 714	2 971 178
Placements à rendement réel	(324)	22 410	11 737	82 206
Moins : Frais de gestion externe des placements immobiliers sur les marchés privés	(874)	(837)	(1 856)	(1 341)
	(1 198)	21 573	9 881	80 865
Revenu fixe nominal	83 878	(2 668)	81 616	(12 824)
Revenu de placement, net des frais de gestion externe	171 345 \$	1 364 083 \$	432 211 \$	3 039 219 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 30 septembre 2004

(non vérifié)

6. ENGAGEMENTS

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement sur les marchés privés et des opérations de placement dans de l'immobilier et de l'infrastructure, lesquelles seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 30 septembre 2004, ces engagements en cours totalisaient 4,5 milliards de dollars (3,7 milliards de dollars au 30 septembre 2003).